Les classes moyennes sont-elles désavantagées par l’Etat-providence ?

Julien Damon

Professeur associé à Sciences Po (Master Urbanisme)

[www.eclairs.fr](http://www.eclairs.fr)

***L’essentiel***

Il est généralement avancé que les classes moyennes seraient défavorisées par l’Etat-providence. Sans entrer dans les débats de définition, on peut considérer que les classes moyennes ne bénéficient pas des prestations d’aide sociale ciblées sur les plus défavorisés. Elles ne sont pas non plus concernées par les allègement fiscaux auxquels peuvent prétendre les plus favorisés. Mais, si elles touchent moins de prestations monétaires, elles ont davantage recours aux services publics. De surcroît, avec son action dans le temps, l’ensemble du système permet d’élargir et de soutenir les classes moyennes.

Mots-clés : Classes moyennes \* Redistribution \* Quotient familiale \* Aide sociale \* Services publics

La question des classes moyennes est à l’ordre du jour depuis une dizaine d’années. Autrefois érigées, en France, en une catégorie unitaire, de taille relativement restreinte, quel est aujourd’hui leur dénominateur commun, quand elles rassemblent toute population dans une position intermédiaire entre les nantis et les moins bien lotis ? Captées dans des entre-deux, entre une France d’en haut et une France d’en bas, elles présentent une grande dispersion de profils. Pendant un temps, la classe moyenne a bénéficié d’une certaine unité, qui pouvait légitimer son singulier. Aujourd’hui, le pluriel s’impose. Au-delà des définitions, les classes moyennes vivent, après une période d’essor et d’ascension, un sentiment d’écrasement et de concurrence. Il est souvent souligné, de façon parfois polémique, que ces catégories centrales de la population seraient les oubliées du système de redistribution. Pas assez riches pour bénéficier des avantages fiscaux, pas assez pauvres pour bénéficier des prestations sociales ciblant les moins favorisées, les classes moyennes seraient les perdantes du système. Ce court article, sans apporter de réponse définitive sur les liens entre classes moyennes et Etat-providence, vise à un peu de pondération dans ce débat sensible.

**Les classes moyennes et la fiscalité : une vieille histoire**

Les classes moyennes, en France, en Europe, aux Etats-Unis, font l’actualité des discussions sur la justice et les performances du système social et fiscal[[1]](#footnote-1). En matière de prélèvements, elles seraient étranglées, assommées voire martyrisées par les impôts. Le diagnostic n’est pas vraiment neuf d’ailleurs. Plusieurs fois déjà, depuis le début du XXème siècle, on a publié, en France, leur acte de décès.

Au début du XXème siècle, la classe moyenne (alors au singulier, et majoritairement composée d’indépendants) se constituait et se mobilisait contre l’impôt sur le revenu. Plus précisément, des forces s’organisent en son nom, notamment à la Belle Époque et sous le Front Populaire. En 1908 naît une « association de défense des classes moyennes », opposée au projet de création d’un impôt sur le revenu. Dans les années 1930, il se fonde une Confédération générale des syndicats de classes moyennes (CGCM) qui demande une diminution de la pression fiscale. Et, après la Libération, s’organise, toujours en réaction à la fiscalité, un Comité national des classes moyennes (CNCM) présentant la France comme « un pays de classes moyennes »[[2]](#footnote-2).

Dans toute la période qui va jusqu’à la fin des Trente Glorieuses, on assiste à un essor des classes moyennes salariées qui accèdent, par la croissance, à une qualité de vie grandissante avec une foi élevée dans le progrès. C’est, toutefois, moins en termes de niveaux de revenus qu’en termes de représentation de leur place dans la société qu’il est fait référence aux classes moyennes. On peut alors en moquer le caractère petit bourgeois (expression qui devient plus dépréciative que descriptive). On peut, à l’inverse, en célébrer la contribution à une vie démocratique apaisée.

Assez peu présentes sur l’agenda politique des années 1970 au début des années 2000 (les questions de chômage, de nouvelle pauvreté, d’exclusion prennent le pas), les classes moyennes ne sont pas érigées en thème d’affrontement politique et très peu en objet d’expertise. L’impression générale est à un effacement des classes sociales, noyées dans une vaste moyenne s’élargissant. Elles reviennent un peu d’actualité, en 1998, quand le gouvernement met, quelque temps, les allocations familiales sous condition de ressources : la classe moyenne est-elle concernée ou épargnée ? Mais c’est au cours de la décennie suivante qu’aux sujets de pauvreté et d’exclusion se greffent ceux de la déstabilisation et du déclassement de ces catégories centrales, elles-aussi victimes des conséquences du chômage. Se pose alors, en termes très vifs, le problème de leur situation relative au sein du système socio-fiscal. Des polémiques se développent pour savoir si elles sont ou non sacrifiées par un système pour lequel elles cotisent sans en bénéficier autant que les plus favorisés, d’un côté, et les plus défavorisés, de l’autre[[3]](#footnote-3).

**Les classes moyennes sacrifiées : l’image de la courbe en « U »**

Qu’en est-il, vraiment, de ce délaissement social ? Répondre à la question impose de pénétrer dans les logiques de la protection sociale à la française, entendue au sens large (des risques de Sécurité sociale à l’Eduction nationale).

Les mécanismes socio-fiscaux ne semblent pas favorables aux classes moyennes (les catégories situées entre les plus riches et les moins aisés)[[4]](#footnote-4). Les aides sociales (l’assistance) vont d’abord aux moins favorisés, les dépenses fiscales (les réductions d’impôt) profitent aux mieux lotis.

Une représentation du phénomène est une courbe en « U ». D'un côté, les moins aisés voient leurs revenus augmenter grâce aux prestations familiales, aux allocations logement et aux minima sociaux. De l'autre, les plus aisés tireraient davantage de bénéfices de la fiscalité grâce aux niches fiscales. Entre les deux, les classes moyennes seraient à la base du « U ». La courbe stylisée de la redistribution (prestations et fiscalité) suit, en effet, le profil d’un « U ». Au milieu, les classes moyennes ne bénéficient pas aussi nettement que les plus modestes des prestations, et pas aussi fortement des avantages fiscaux que les plus aisés.

**Le « U » des dépenses socio-fiscales**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | |  | | |  | | |
|  |  | ***Effets des***  ***prestations sociales*** | | ***Effets des allègements fiscaux*** | | | |  |
| **Niveau des dépenses**  **sociales et fiscales**  **pour le ménage** |  |  |  | |  | |  |  |
|  |  |  |  | |  | |  |  |
|  | **Niveau de ressources du ménage** | | | | | | | |

Cette représentation métaphorique se retrouve lorsque l’on construit un graphique, à partir des données réelles, des dépenses de transferts (versement de prestations sociales, réductions fiscales) pour les ménages en fonction de leurs revenus (avant transferts). Cependant, une part importante des transferts tient aux avantages fiscaux (en particulier le quotient familial qui réduit l’impôt sur le revenu des familles). Le graphique présente les résultats d’un exercice simplifié, avec des chiffres 2010, pour les ménages avec deux enfants. On voit se dégager un socle commun : toutes les familles touchent, dans l’année, 1 500 euros d’allocations familiales (prestation sans condition de ressources). On voit aussi se dégager deux pics de redistribution : les plus défavorisés (qui peuvent cumuler minima sociaux et prestations logement) ; les plus favorisés (pour lesquels le quotient familial joue à plein). Entre les deux pics – là où précisément se recense le plus grand nombre de familles – on trouve des catégories moyennes de revenus. Pour ce type de famille avec deux enfants, lorsque le revenu est compris entre 23 000 et 60 000 euros, le montant total des transferts s’avère inférieur de 2 à 3 000 euros par rapport aux deux extrêmes de la distribution des revenus. Les classes moyennes sont clairement en tenaille moins favorable. Et, dans la mesure où, en 2010, près de 80 % des couples avec enfants déclaraient un revenu annuel inférieur à 54 000 euros, elles constituent indiscutablement les catégories les plus nombreuses.

**Montant annuel des transferts pour les ménages selon leurs revenus annuels (en euros)**

**Cas des familles avec deux enfants (2010)**

**Source :** [www.openfisca.fr](http://www.openfisca.fr)

Soulignons que la courbe en « U » est tout à fait discernable quelle que soit la forme du ménage et le nombre d’enfants. Par ailleurs, en comparant avec d’autres pays riches, c’est en France qu’elle est la plus reconnaissable[[5]](#footnote-5). Notons aussi que la distribution de la fécondité selon le revenu ressemble, classiquement, aussi à un « U » : le nombre d’enfants est élevé pour les bas revenus, passe par un minimum pour les classes moyennes, et croît à nouveau pour les revenus élevés. Est-ce une fausse corrélation ou un effet direct de la politique familiale ? Il faudrait plus de place pour trancher[[6]](#footnote-6)…

Il est également possible de produire une courbe en « U » inversé pour prévoir ce qu’il en est non plus sur le volet des dépenses socio-fiscales, mais sur celui des prélèvements. On place, en ordonnées, la pression socio-fiscale (en proportion du revenu des ménages), et, en abscisses le revenu primaire des ménages. Se profilent ainsi, d’abord, une augmentation de la pression fiscale liée au caractère progressif de l’impôt, puis, au niveau des classes moyennes, un plafond, et, enfin, une légère décrue. Celle-ci, liée à un effet que l’on pourrait dire régressif des prélèvements, est réservée aux 5 % les riches et, plus précisément, aux 1 % les plus riches. En considérant l'ensemble des prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu, CSG, TVA, cotisations sociales), les économistes spécialistes du 1 %, Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez[[7]](#footnote-7), ont indiqué que la première moitié des personnes vivant en France a un taux effectif d’imposition qui va de 41 % à 48 %. Les 40 % suivant sont taxés entre 48 % et 50 %. Pour le 0,1 % les plus favorisés, le taux de prélèvement tournerait autour de 35 %.

**Un Etat-providence plutôt favorable aux classes moyennes ?**

Les deux graphiques (en « U » et en « U » inversé) fournissent des arguments puissants (car à la fois très solides et imagés) à ceux qui estiment que les classes moyennes sont les grandes perdantes du système.

Ce profil est la description d’une indiscutable réalité des incidences du système socio-fiscal sur le revenu des ménages. Présentant généralement le surcroît de revenu disponible lié à la prise en compte des enfants dans les transferts, il est discuté[[8]](#footnote-8). Pour certains, la mesure des performances de la politique familiale ne saurait se faire qu’en fonction de la compensation de la perte de niveau de vie occasionnée par la présence d’enfants. L’argument utilisé est celui de la redistribution « horizontale » : entre deux familles de même revenu, celle qui a des enfants ne doit pas être désavantagée par rapport à celle qui n’a pas d’enfant. Selon cette logique dite d’équité horizontale, les familles avec enfants doivent avoir le même niveau de vie que les personnes sans enfant, de même revenus primaires, ceci à tous les niveaux de revenus. Un couple d’ouvriers qui choisit d’élever trois enfants doit avoir le même niveau de vie qu’un couple d’ouvriers qui choisit de rester sans enfant ; ce doit être la même chose pour un couple de cadres. Il n’y a donc pas « avantage » dans la deuxième branche du « U » (celle qui concerne les plus favorisés) mais l’application d’un principe de justice – toujours discutable - à la base de la politique familiale française.

De plus, les prestations permettent à une partie de la population modeste de basculer, vers le haut, dans les classes moyennes. Si elles ne profitent pas pleinement, à un moment t, de gains complémentaires, elles se trouvent souvent dans cette situation parce qu’en t-1 ou t-2 elles vivaient dans des conditions moins favorables, que l’Etat providence a contribué à améliorer. Appartenant, dans le passé, à des catégories moins fortunées, elles ont prospéré au cours de leur trajectoire grâce, en particulier, au système éducatif qui vise à assurer leur promotion. Alors que l’ascenseur social est dit grippé depuis plusieurs années – disons depuis le milieu de la décennie 2000[[9]](#footnote-9) – sur le temps de quelques générations, le mouvement de « moyennisation », c’est-à-dire principalement d’accès de catégories défavorisées aux classes moyennes, a longtemps été puissant.

Surtout, le raisonnement autour du « U » est discutable car il ne repose que sur les transferts monétaires et ne prend pas en compte les transferts en nature, principalement les services publics. Or sur ce plan, il est certain que les classes moyennes usent beaucoup plus d’équipements socioculturels et éducatifs : les musées, les bibliothèques, les théâtres subventionnés, mais surtout les écoles et les universités. Les ménages des classes moyennes y ont moins recours que ceux des catégories supérieures mais bien plus que ceux des catégories modestes. La relative surreprésentation des classes moyennes dans l’éducation (qui, répétons-le, n’est pas grand-chose par rapport à la surreprésentation des classes supérieures) peut s’apprécier à partir de la composition sociale du Bac général ou des étudiants diplômés à Bac + 5. Les enfants de ménages dont la personne de référence provient des professions intermédiaires tirent clairement leur épingle du jeu, tandis que les enfants d’ouvriers n’accèdent que difficilement aux études supérieures et très difficilement aux classes préparatoires.

**Education : De la sixième aux études supérieures : la composition sociale des filières (en %)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Elèves de 6e en 1995 | Bacheliers généraux en 2001 | Inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles en 2002 | Diplômés à Bac+5 |
| Ouvriers, inactifs | 38 | 19 | 9 | 14 |
| Employés | 18 | 14 | 7 | 10 |
| Agriculteurs, artisans, commerçants | 11 | 10 | 9 | 10 |
| Professions intermédiaires | 17 | 24 | 20 | 24 |
| Cadres supérieurs, professions libérales | 16 | 33 | 55 | 42 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 |

**Source :** Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il faut encore signaler un avantage important, en bonne place dans le « modèle social » français, pour les classes moyennes. Les classes moyennes salariées, c’est-à-dire principalement les professions intermédiaires, sont moins exposées au chômage que les classes plus populaires. Parce que plus qualifiées que les autres employés et ouvriers mais aussi parce que très significativement plus présentes dans le secteur public, protégé des licenciements économiques.

Les comparaisons internationales invitent aussi à revisiter l’analyse des liens entre classes moyennes et Etat-providence[[10]](#footnote-10). La proportion des classes moyennes – part des ménages se situant entre 70 % et 150 % du niveau de vie médian – est en partie liée au niveau de richesse de chaque pays. Le taux de prélèvement obligatoire est corrélé à l’importance des classes moyennes nationales. La corrélation entre l’importance des classes moyennes et le montant des dépenses sociales est, elle aussi, importante. Une part, plus ou moins grande selon les pays, mais toujours substantielle, des populations à bas revenus intègrent les classes moyennes grâce aux prestations sociales. Plus les dépenses sociales représentent une part important du PIB, plus les classes moyennes sont importantes. Il est probable qu’un certain niveau de dépenses sociales est nécessaire à l’épanouissement des couches intermédiaires. Et, en retour, il est encore plus probable qu’une réduction des prestations sociales a pour conséquence une diminution de la taille des classes moyennes. Par ailleurs la progressivité de l’impôt limite les écarts de niveau de vie entre classes moyennes et hauts revenus.

En un mot, plus les impôts et la redistribution sont élevés, plus les classes moyennes sont répandues. Il y a là un constat, pas forcément une causalité. Au Danemark, en Suède, en France ou aux Pays-Bas, là où les prélèvements sont hauts, les classes moyennes sont importantes. En Bulgarie, en Lettonie, en Irlande, en Espagne, la taille réduite des classes moyennes est tout à fait parallèle à de faibles prélèvements obligatoires.

À rebours de bien des attaques radicales – qui certes ont leur validité – la comparaison internationale signale que l’Etat providence, avant de défavoriser ou d’oublier les classes moyennes, est l’un des moteurs de leur existence. Il ne faut pas imaginer pour autant qu’en augmentant à la fois la pression fiscale et les dépenses sociales les classes moyennes verraient mécaniquement leur taille augmenter et leur situation relative s’améliorer…

1. . Voir Julien Damon, Les classes moyennes, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Voir le travail de Jean Ruhlmann, *Ni bourgeois, ni prolétaires. La défense des classes moyennes en France au XXème siècle*, Paris, Seuil, 2001. Plus généralement, voir Serge Bosc (dir.), « Les classes moyennes », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 938-939, 2007. [↑](#footnote-ref-2)
3. . Si cette question a pris beaucoup d’importance en France, on la retrouve un peu plus tôt aux Etats-Unis, et, en réalité, partout dans le monde. Voir, Theda Skocpol, *The Missing Middle. Working Families and the Future of American Social Policy*, New York, W. W. Norton, 2000 et Antonio Estache, Danny Leipziger (dir.), *Stuck in the middle : is fiscal policy failing the middle class?*, Washington, Brookings Institution Press, 2009. [↑](#footnote-ref-3)
4. . Pour un panorama des diverses définitions, voir Julien Damon, « Les classes moyennes : définitions et situations », *Études*, n° 5, 2012, pp. 605-616. [↑](#footnote-ref-4)
5. . Virginie Gimbert, « ‘Classes moyennes’ et redistribution : le cas français dans une perspective internationale », *Note du Centre d’analyse stratégique*, n° 74, 2007. [↑](#footnote-ref-5)
6. . Voir, en tout cas, la présentation dans Alain Trannoy, *Il faut une révolution fiscale. Qu'en pensent les économistes* *?*, Paris, Eyrolles, 2012. [↑](#footnote-ref-6)
7. . Voir leur site : [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr) [↑](#footnote-ref-7)
8. . Pour une critique de cette représentation en « U » voir les travaux de Henri Sterdyniak (sur le site [www.ofce.sciences-po.fr](http://www.ofce.sciences-po.fr)). [↑](#footnote-ref-8)
9. . Pour quelques observations récentes, voir la note « Le grand malaise. Enquête sur les classes moyennes » publiée par la Fondation Jean-Jaurès début 2013. [www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org) [↑](#footnote-ref-9)
10. . Voir les travaux du CREDOC : Régis Bigot, Émilie Daudey, Jörg Muller, Guillame Osier, « Les classes moyennes sont-elles perdantes ou gagnantes dans la redistribution socio-fiscale ? », *Cahier de recherche du Crédoc*, n° 297, 2012. [↑](#footnote-ref-10)